

Protection de la société—Loi

Au ministre qui nous dit que nous avons réussi à réprimer le crime, je demande ceci: en quelle autre époque que la nôtre a-t-on vu dix personnes se faire assassiner dans une ville canadienne? C'est pourtant ce qui s'est passé il y a une semaine à Montréal.

M. Woolliams: Dix au cours d'une fin de semaine.

M. Coates: Ces choses se produisent parce que le gouvernement n'a pas montré la voie vers de meilleures méthodes de réhabilitation et une façon plus réaliste d'appliquer les préceptes de la criminologie. Voilà où il faut œuvrer. Nous sommes aussi désireux que n'importe quel autre groupe à la Chambre de ramener le pays sur cette voie et nous collaborerons de toutes les façons possibles avec le ministre pour améliorer cette mesure. Et il n'y a pas de doute qu'elle a besoin d'être améliorée. Par exemple, au chapitre du contrôle des armes à feu, il y a un article qui porte que le propriétaire d'une arme à feu volée et utilisée pour commettre un crime doit être tenu responsable du crime ou considéré comme complice du crime. C'est le comble du ridicule! Ce qu'il faudrait alors conclure, c'est que le propriétaire d'une voiture volée et utilisée pour un vol de banque pourrait être considéré comme étant complice du crime.

Si le Parlement veut améliorer la mesure, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas en arriver à un projet de loi amendé qui soit agréable à tous. Après tout, chaque député souhaite voir dans nos recueils les meilleures lois possibles pour protéger tous les Canadiens.

● (2150)

Le député de South Shore (M. Crouse) a attiré mon attention sur un autre article qui prévoit que quiconque est porteur d'une arme pendant une réunion publique ou sur son chemin pour s'y rendre est coupable d'un délit passible d'une condamnation d'un juge de paix.

M. Guay (Saint-Boniface): S'il va par exemple à une réunion du parti conservateur.

M. Coates: Je pense plutôt qu'il s'agirait du genre de réunions qui se tiennent en ce moment dans la province de Québec et même probablement dans la ville de Québec.

M. Guay (Saint-Boniface): Et elles sont très convaincantes.

M. Coates: Eh bien, je ne sais si le premier ministre (M. Trudeau) est très convaincant, lui. Je l'ai observé à la Chambre depuis quelque temps et à la manière dont il se tenait sur la tribune l'autre soir, j'ai pensé qu'il allait transpercer l'écran de télévision. Si c'est là ce qu'on appelle de la conviction, c'est sans doute là un nouveau moyen de convaincre.

Mais pour en revenir aux choses sérieuses, à quelle sorte de réunion le ministre pensait-il ici? Si quelqu'un est porteur, pour nombre de raisons cachées, d'une arme clandestine et se rend à une réunion publique, il me semble qu'il ne devrait pas être passible d'une condamnation par le juge de paix, mais qu'il s'agit plutôt d'un délit punissable.

En effet, le gouvernement décrète qu'il doit réglementer le port d'armes, car les armes tuent. Or, cet article semble laisser entendre que le port d'armes illégal n'est guère plus sérieux qu'un délit de vitesse. J'aimerais qu'on revoie nos priorités. Il y a de nombreux aspects de ce projet de loi qui demanderont un examen minutieux et quantité d'amendements avant qu'on en arrive à un ensemble parfait.

Comme le député de New Westminster (M. Leggett) l'a fait remarquer, rien dans le bill ne se rapporte aux délits sur les stupéfiants. Je ne sais pas si c'est le ministre de la

Justice, le solliciteur général (M. Allmand) ou le ministre de la Santé nationale ou du Bien-être social (M. Lalonde) qui sera chargé du projet de loi sur les stupéfiants, mais pourraient-ils nous le dire afin que nous sachions qui en est responsable et si quelqu'un s'inquiète de faire le nécessaire à ce sujet. Je le répète, on n'a prévu aucune mesure contre l'usage des stupéfiants dans le projet de loi sur la paix et la sécurité.

Nous savons tous que la plupart des désordres qui éclatent dans nos pénitenciers sont attribuables aux stupéfiants vendus et utilisés dans ces institutions. C'est un grave problème dont nous devons être parfaitement conscients avant même de nous prononcer sur ce projet de loi. Nous devons savoir exactement ce que le gouvernement fera au sujet du crime sous tous ses aspects au Canada. Il veut peut-être que le projet de loi ne soit qu'une mesure factice pour contenter la plupart des gens qui n'ont jamais ni vu ni manié un fusil. Si on leur dit que le gouvernement imposera un règlementation, fera ceci ou cela, les Canadiens espèrent que la situation s'améliorera sensiblement. Je soutiens que le contrôle des armes à feu ne supprimera pas la criminalité dans nos rues à l'heure actuelle mais par contre que si nous contrôlons l'usage des stupéfiants au Canada, nous aurons grandement contribué à l'enrayer. Je le répète, le gouvernement devra faire une déclaration là-dessus avant que le projet de loi ne revienne et ne soit mis au voix à la Chambre.

Voici, selon moi, une des raisons qui motivent l'examen de l'amendement qu'a proposé le député de Calgary-Nord. C'est un amendement fort sensé. Cette mesure cause beaucoup d'émoi parce que les gens n'ont pas eu l'occasion de faire connaître leur position au gouvernement et au public sur les modifications à apporter à la loi. De ce point de vue, si le bill était renvoyé au comité et si le programme gouvernemental touchant le contrôle des drogues était divulgué et expliqué au public, nous serions mieux placés pour prendre une décision quant à la valeur de la formule globale qu'on nous demande d'étudier.

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'ajouter ceci. Nous devons sérieusement examiner certains programmes de réadaptation qui ont été proposés et qui sont mis en œuvre dans le cadre du régime pénitentiaire. J'ai sous les yeux une pétition signée par des centaines de mes mandants de la région appelée Apple River. Le service pénitentiaire a tenté d'appliquer un programme dans cette région avec le concours d'une société privée et il a semé l'effroi et la crainte parmi les gens de la communauté. Ils sont effrayés et alarmés parce que personne ne les a avertis du danger inhérent à un programme de ce genre. Brusquement, des incidents qui présentaient un danger pour les résidents de la localité ont commencé à se produire.

Après quoi, les gens de la région convoquèrent une réunion et réclamèrent la suppression du programme en raison des dangers et des risques qu'il présentait pour eux. Puis, enfin, les fonctionnaires rencontrèrent les gens à qui, jusque-là, on n'avait rien dit du programme. Quand les gens d'une petite localité commencent soudain à faire face à des détenus évadés, ils deviennent craintifs, c'est normal. Ce n'est pas là une façon d'appliquer un programme de réadaptation, et il existe à présent trop de programmes de ce genre. Le Service canadien des pénitenciers doit collaborer avec les gens s'il tient à obtenir des résultats dans ce domaine. Tel n'a pas été le cas, mais cela devra l'être à l'avenir si l'on tient à ce que le public accepte le genre de programmes de réadaptation que le gouvernement souhaite mettre en œuvre.